

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 JUIN 2011

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

2011.06.157 - DON DES ARCHIVES LITTERAIRES DE L'ECRIVAIN JEAN-PAUL VAILLANT

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique active de collecte d'archives littéraires :

- ACCEPTE le don au Conseil Général des Ardennes des archives littéraires de l'écrivain Jean-Paul VAILLANT ;
- APPROUVE le contrat de don d'archives privées, à intervenir avec Mme Veuve Jean-Paul VAILLANT, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

2011.06.158 - SIGNATURE DU CONTRAT TRIENNAL DU CRITT-MDTS (2011-2013)

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le CRITT-MDTS est aujourd'hui à un tournant important de son évolution et qu'il est impératif qu'il dispose d'une vision claire sur son positionnement actuel et futur, que l'enjeu, pour lui, est de hisser sa stratégie, sa gouvernance et sa gestion financière au niveau d'excellence atteint par ses prestations techniques ;
- PREND ACTE que la stratégie, mise en place lors du 1^{er} Contrat Triennal 2008-2010, a permis au CRITT-MDTS d'avoir une vision à moyen terme des possibilités et des outils à mettre en œuvre, avec l'aide des pouvoirs publics, pour soutenir le développement des entreprises régionales et notamment les PME, et reposait sur 2 axes :
 - focalisation sur 2 marchés principaux : « métallurgie, automobile » et « biomédical »,
 - structuration de l'activité « recherche » du CRITT-MDTS.
- PREND ACTE que les objectifs opérationnels du Contrat Triennal 2011-2013 portent sur ces mêmes domaines avec, entre autres, la mise en place d'un plus grand nombre de programmes de recherche collaborative, l'acquisition de compétences ciblées, l'accroissement significatif de la part R & D pour le compte d'industriels ;
- AUTORISE le Président, compte tenu de la cohérence entre les axes prioritaires définis et le savoir-faire de la structure, à signer le Contrat Triennal du CRITT-MDTS, pour la période 2011-2013, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

2011.06.159 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU

Signature d'un avenant à la convention avec le BRGM

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de recherche & développement partagés - Contribution au schéma départemental d'alimentation en eau potable du département des Ardennes - Sécurisation de l'approvisionnement : analyse et préconisations, à intervenir avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), tel qu'il figure en annexe à la délibération.

DIRECTION DES SOLIDARITES

2011.06.160 - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE - HABITAT 08

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la conclusion d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) par tout organisme d'habitations à loyer modéré a été rendue obligatoire et que les objectifs du conventionnement d'utilité sociale sont les suivants :
 - favoriser l'expression de projets d'entreprise au sein des organismes bailleurs propriétaires d'un patrimoine de logement locatifs sociaux et de logements foyers,
 - mettre en place un nouveau mode de relation entre l'Etat et les organismes,

- mettre en œuvre la politique nationale du logement et les politiques locales de l'habitat,
 - confirmer la mission d'opérateur du service d'intérêt général du logement social confiée aux organismes.
- AUTORISE le Président à signer la convention d'utilité sociale d'HABITAT 08.

2011.06.161 - REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER ET ORGANISATIONNEL DE LA MUTUALITE FRANCAISE ARDENNES - Convention de partage financier

La Commission Permanente, dans le cadre de l'Aide à Domicile :

- DECIDE de financer à hauteur de 50 % la réalisation d'un audit financier et organisationnel de la Mutualité Française Ardennes ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partage financier, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

2011.06.162 - DEMANDE DE CONTRAT JEUNE MAJEUR DE PLUS DE 21 ANS (AT)

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans, inscrits dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, d'accorder à Mlle AT, née le 2 mai 1990, actuellement en première année de Baccaauréat Professionnel Restauration au Lycée Jean Moulin à REVIN, une aide mensuelle pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2011.

Par ailleurs, Mlle AT devrait bénéficier de bourses scolaires pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant n'est à ce jour pas déterminé. Il viendra, pour autant, en déduction de la participation financière accordée, au titre du contrat jeune majeur.

DIRECTION DES FINANCES

2011.06.163 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La Commission Permanente :

- DECIDE d'arrêter le montant total des titres à admettre en non-valeur ;
- AUTORISE le Président à procéder aux régularisations comptables correspondantes.

2011.06.164 - MARCHES FORMALISES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2011 - Communication

La Commission Permanente donne acte au Président de sa communication relative aux marchés formalisés et aux marchés à procédure adaptée des mois d'avril et mai 2011.

2011.06.165 - EDUCATION - Subventions diverses - Guide de l'étudiant 2011-2012

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder une subvention au CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de REIMS-CHAMPAGNE-ARDENNE pour l'édition du Guide de l'étudiant 2011-2012.

**2011.06.166 - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE
Année scolaire 2010-2011 - Cinquième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2011.06.167 - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - Deuxième répartition

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction du sport de masse, d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations exceptionnelles, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération.

2011.06.168 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS - Quatrième répartition 2011

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction des Communes et associations, afin de les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants :

- DECIDE de donner un accord au financement des opérations proposées, selon les montants figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à établir et signer les arrêtés correspondants, ainsi que tous les actes à intervenir.

2011.06.170 - CONVENTIONNEMENT D'ASSOCIATION

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique de conventionnement du Conseil Général en faveur de certaines associations œuvrant dans le domaine culturel, afin de les conforter dans la pérennisation de leurs actions :

- DECIDE d'attribuer à la MJC Calonne de SEDAN une aide annuelle pour la période 2011-2013 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'association bénéficiaire, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2011.06.171 - PROTECTION DU PATRIMOINE - Deuxième répartition 2011

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en matière de protection du patrimoine, en direction des Communes, pour financer les travaux de restauration des bâtiments et objets mobiliers, classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, et les travaux de remise en état du clos et du couvert, ainsi que la restauration des vitraux sur les églises non protégées, d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2011.06.172 - AIDE A LA REPRISE D'ENTREPRISE - FONDERIES VIGNON

La Commission Permanente :

- DECIDE de soutenir le projet de reprise par l'entreprise FONDERIES VIGNON, de l'entreprise du même nom, implantée à HARAUCOURT, spécialisée dans la fonderie de deuxième fusion, et de lui accorder une avance à taux zéro, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

2011.06.173 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE - SOM MACBO

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des entreprises :

- DECIDE d'accorder à la société SOM MACBO, pour la reprise de l'activité de fabrication de machines-outils pour l'industrie du bois de l'entreprise SOM implantée à TOURNES, une avance à taux zéro, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

2011.06.174 - CREATION D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION - LA PIERRE D'HANNOGNE

La Commission Permanente :

- DECIDE, compte tenu de l'intérêt du projet, d'accorder à "la Pierre d'Hannogne" ayant pour vocation l'extraction et la taille de pierres dont le support serait la carrière d'HANNOGNE SAINT MARTIN, une avance à taux zéro, remboursable sur 5 ans après un différé d'un an, à compter du 1^{er} versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

2011.06.175 - URCA-PROJET INTERREG CONNECT TO ALL - Soutien au fonctionnement associé d'un doctorant

La Commission Permanente, dans l'attente de l'avancée du dossier de délivrance du titre d'ingénieur sur CHARLEVILLE-MEZIERES :

DECIDE de rejeter la demande de subvention complémentaire présentée, dans le cadre du Programme INTERREG IV, par l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) pour le financement des déplacements hors zone éligible transfrontalière, ainsi que la prise en charge des frais de publication et autres consommables nécessaires du doctorant retenu sur le projet Connect to All (C2A), pour la réalisation de sa thèse.

2011.06.176 - FONDS TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL - Quatrième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général visant à améliorer et à développer les équipements touristiques :

- DECIDE d'accorder des subventions selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à établir les arrêtés ou conventions d'attribution correspondants.

2011.06.177 - SUBVENTIONS DIVERSES

La Commission Permanente

DECIDE, au titre des subventions diverses aux organismes œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement, d'accorder des subventions :

- en fonctionnement

- à l'Association du « Haras Nouveau de BUZANCY », pour la poursuite de ses actions de promotion de l'élevage des Chevaux Ardennais et pour l'organisation, le 13 février 2011 à CHALONS EN CHAMPAGNE, de la 2^{ème} édition du Show des Etalons,
- à l'Association des Chasseurs en Plaine de VRIZY pour l'organisation, le 19 juin 2011 à VRIZY, de la Fête du Chien,
- à M. Sébastien RAGUET pour les frais engagés pour sa participation à la finale européenne de labour, qui se déroulera du 16 au 18 septembre 2011 à OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin),
- à l'Association Libellul'Express pour l'organisation, les 16, 17 et 18 juin 2011 à ASFELD, d'une manifestation sur le thème "La communication des êtres vivants",

- en investissement

- à l'Association Ardennes Génétique Elevage, pour le conditionnement, le stockage et l'achat de matériel dans le cadre des Journées de l'Elevage de SEDAN 2011, qui se dérouleront les 9, 10 et 11 septembre prochains, somme à laquelle s'ajoute une aide en fonctionnement, accordée le 11 février 2011 pour l'organisation de ces Journées de l'Elevage.

**2011.06.178 - PROGRAMME 2011 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Troisième répartition de crédits**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur de l'alimentation en eau potable, d'accorder des subventions selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2011.06.179 - PROGRAMME 2011 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**Troisième répartition de crédits**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'assainissement des eaux usées, d'accorder, d'une part, dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des aides sous forme de subventions et d'avances remboursables, à la Commune de BOGNY SUR MEUSE, et, d'autre part, une subvention à la Commune de LE CHESNE, conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

2011.06.180 - SOUTIEN AU LIEN PRECOCE MERE-ENFANT - Subvention aux associations

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des actions visant à accompagner les parents dans la construction du lien précoce avec l'enfant :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE la convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des Usagers de la Halte-Garderie de la Houillère à CHARLEVILLE-MEZIERES, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2011.06.181 - ASSOCIATION NOEL ARDENNAIS DES PRIVES D'EMPLOI LES PLUS DEMUNIS - Subvention 2011

La Commission Permanente :

- APPROUVE les termes de la convention relative au soutien du Conseil Général à l'association "Noël Ardennais des Privés d'Emploi les plus démunis" pour l'organisation de la Fête de Noël qui se déroulera le 27 décembre 2011 au Parc des Expositions de CHARLEVILLE-MEZIERES, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2011.06.182 - ACTION EN FAVEUR DES CENTRES SOCIAUX

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action du Conseil Général en faveur des Centres Sociaux du département :

- DECIDE d'attribuer une subvention au Centre Social Torcy Cités de SEDAN ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Centre concerné, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2011.06.183 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2011

La Commission Permanente, au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2011 :

- PREND ACTE que, lors de sa réunion du 24 mai 2011, le Comité de Coordination du PDI a examiné 15 projets d'actions, exposés dans les tableaux figurant en annexe à la délibération ;
- DECIDE de retenir les 10 projets d'actions ayant fait l'objet d'un avis favorable et d'accorder, pour leur réalisation, un financement ; à cet égard, il est précisé que chaque financement décidé par la Commission Permanente sera formalisé par la signature, avec le porteur de projet, d'une convention réglementant les conditions d'attribution et d'utilisation des crédits ;
- DECIDE de réexaminer ultérieurement le dossier « action mobilité » présenté par l'ADECMR (Association de Développement Economique des Cantons de Carignan, Mouzon et Raucourt ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir.

DIRECTION DE ROUTES ET INFRASTRUCTURES

2011.06.184 - AMENAGEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

La Commission Permanente, au titre de l'aménagement de routes départementales en traverse d'agglomération :

- DECIDE d'affecter des crédits pour la remise en état des chaussées incombant au Conseil Général aux Communes et Communauté de Communes suivantes :

| Canton | Commune ou Communauté de Communes | N° de RD |
|----------------|--|----------------------------|
| OMONT | BAALONS | 28 |
| FLIZE | CHALANDRY-ELAIRE | 49 |
| NOVION-PORCIEN | CORNY-MACHEROMENIL | 14 |
| MONTHERME | LES HAUTES RIVIERES | 31 (carrefour rue Commodo) |
| JUNIVILLE | NEUFLIZE | 925 |
| GRANDPRE | SENUC (SIVOM de l'Argonne Ardennaise) | 41 |
| BUZANCY | SOMMAUTHE | 10 |
| GIVET | VIREUX-MOLHAIN | 8051 |
| VOUZIERES | VOUZIERES (Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise) | 41 (giratoire ZC Vouziers) |

- DECIDE, afin d'assurer une bonne coordination des travaux, de confier la maîtrise d'ouvrage à la Commune de VIREUX-MOLHAIN et à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (aménagement du giratoire de desserte de la zone commerciale de VOUZIERES), pour la partie des travaux concomitants incombant au Département, plus particulièrement la réfection des chaussées ;

- APPROUVE, pour lesdits travaux, les projets de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents, ainsi que toute pièce relative à l'exécution de ces travaux.

2011.06.185 - VIABILITE HIVERNALE - Convention pour le salage et le déneigement avec les Communes d'EVIGNY, VILLERS-LE-TOURNEUR et la Communauté de Communes de la Région de SIGNY-LE-PETIT

La Commission Permanente :

- APPROUVE les conventions relatives à la mise en œuvre des opérations de salage et de déneigement à intervenir avec les Communes d'EVIGNY, VILLERS-LE-TOURNEUR et la Communauté de Communes de la Région de SIGNY-LE-PETIT, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents.

DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

2011.06.186 - PARC D'ACTIVITES DEPARTEMENTAL DE DOUZY Cession d'un terrain pour la construction d'un bâtiment industriel

La Commission Permanente :

- DECIDE de vendre à la SCI JAM représentée par son gérant, M. Julien LATREILLE ou toute autre personne morale qui serait créée par M. LATREILLE, un terrain d'environ 2 500 m² situé sur le Parc d'Activités Départemental (PAD) de DOUZY, conformément au plan joint en annexe à la délibération, pour que celui-ci y développe son entreprise de négoce et de production d'accessoires de couverture, actuellement implantée en Guadeloupe et gérée par la Société ATC ;

- APPROUVE le cahier des charges de cession de terrains, tel qu'il figure en annexe à la délibération, qui sera transmis au Préfet, pour approbation ;

- AUTORISE le Président à signer :

- * le compromis de vente au profit de la SCI JAM, gérée par M. Julien LATREILLE, ou de toute autre personne morale créée par M. LATREILLE, d'un terrain d'environ 2 500 m² à prendre dans la parcelle cadastrée ZB n° 224 sise sur le PAD de DOUZY, à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine, aux conditions suspensives d'obtention d'un prêt et du permis de construire,
- * en cas de levée de toutes les conditions suspensives, l'acte de vente ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

La vente sera soumise au régime de la TVA sur marge, le Département étant assujéti à la TVA, par déclaration du 23 février 2007, pour toutes les opérations concernant les Parcs d'Activités Départementaux, et l'acquisition du terrain par le Conseil Général n'ayant pas ouvert droit à déduction de la TVA.

Un document d'arpentage sera établi pour déterminer précisément la surface à céder.

2011.06.187 - PARC D'ACTIVITES DEPARTEMENTAL DE DOUZY

Cession d'un terrain pour la création d'un atelier de boulangerie

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à la SCI ANATHEO représentée par son gérant, M. Jean-Marc GOUT, ou toute autre personne morale qui serait créée par M. GOUT, boulanger-pâtissier exploitant actuellement trois magasins situés à DOUZY, SEDAN et REMILLY-AILLICOURT, un terrain d'environ 18 000 m² situé sur le Parc d'Activités Départemental (PAD) de DOUZY, conformément au plan joint en annexe à la délibération, en vue de la construction d'un atelier de boulangerie, pâtisserie et viennoiseries ;
- APPROUVE le cahier des charges de cession de terrains, tel qu'il figure en annexe à la délibération, à transmettre au Préfet pour approbation ;
- AUTORISE le Président à signer :
 - * le compromis de vente au profit de la SCI ANATHEO, représentée par son gérant M. Jean-Marc GOUT, ou de toute autre personne morale qui serait créée par M. GOUT, d'un terrain d'environ 18 000 m² à prendre dans les parcelles cadastrées ZB n° 224 et AB n° 236, sises sur le PAD de DOUZY, à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine, et aux conditions suspensives d'obtention d'un prêt et du permis de construire,
 - * en cas de levée de toutes les conditions suspensives, l'acte de vente ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

La vente sera soumise au régime de la TVA sur marge, le Département étant assujéti à la TVA par déclaration du 23 février 2007 pour toutes les opérations concernant les Parcs d'Activités Départementaux, et l'acquisition du terrain par le Conseil Général n'ayant pas ouvert droit à déduction de la TVA.

Un document d'arpentage sera établi pour déterminer précisément la surface à céder.

2011.06.188 - PARC D'ACTIVITES DEPARTEMENTAL DE DOUZY

Cession de terrains à la Communauté de Communes des Trois Cantons et au Syndicat SYNERGIE ARDENNES

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la Communauté de Communes des Trois Cantons ainsi que le Syndicat SYNERGIE ARDENNES, composé de la Communauté de Communes des Trois Cantons de MOUZON, CARIGNAN et RAUCOURT et des Communes de GLAIRE et de DONCHERY, souhaitent acquérir des terrains, situés dans le Parc d'Activités Départemental de DOUZY, conformément aux plans joints en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les cahiers des charges de cession des terrains, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération, à transmettre au Préfet, pour approbation ;
- AUTORISE le Président à signer :
 - * la convention spécifique de rejet des effluents au réseau public d'eaux usées et de restitution des eaux pluviales au réseau de fossés publics, avec la Communauté de Communes des Trois Cantons, la Commune de DOUZY et les futurs acquéreurs, qui sera annexée à l'acte de vente, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
 - * la convention spécifique de rejet des effluents au réseau public d'eaux usées et de restitution des eaux pluviales au réseau de fossés publics, avec la Commune de DOUZY et le Syndicat SYNERGIE ARDENNES, qui sera annexée à l'acte de vente, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les actes de vente au profit :

1) de la Communauté de Communes des Trois Cantons, pour la cession d'un terrain d'une surface de l'ordre de 13 ha 26 a, à prendre dans la parcelle cadastrée ZB 224, pour un montant conforme à l'estimation du Service du Domaine,

2) du Syndicat SYNERGIE ARDENNES, pour la cession d'un terrain d'une surface de l'ordre de 2,5 ha, à prendre dans la parcelle cadastrée ZB 224, pour un montant conforme à l'estimation du Service du Domaine. Les ventes seront soumises au régime de la TVA sur marge, le Département étant assujéti à la TVA par déclaration du 23 février 2007, pour toutes les opérations concernant les Parcs d'Activités Départementaux, et l'acquisition des terrains par le Conseil Général n'ayant pas ouvert droit à déduction de la TVA.

Un document d'arpentage sera établi pour déterminer précisément la surface à céder.

Les frais de notaire seront supportés par les acquéreurs.

2011.06.189 - CESSION A LA SAFER D'UNE PARCELLE SISE A SAINT GERMAINMONT

La Commission Permanente :

- DECIDE de vendre à la SAFER la parcelle cadastrée ZE 179 "Fond de Glorvaux", d'une surface de 5 ha 66 a 99 ca, située sur le territoire de la commune de SAINT GERMAINMONT (cf. plan joint à la délibération), à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine ;

- AUTORISE le Président à signer la promesse de vente, ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

La SAFER engagera ensuite la procédure de rétrocession au bénéfice des agriculteurs intéressés.

Il est à noter que la cession par le Département des Ardennes résulte du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer au service de ses missions la valeur de son actif.

2011.06.190 - VENTE D'UNE PARCELLE DEPARTEMENTALE A SECHEVAL LE LONG DE LA RD 88

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à M. Benoît HENROT un terrain départemental cadastré C 213, d'une superficie de 61 m², situé le long de la RD 88 à SECHEVAL, pour accéder à la parcelle C 214 lui appartenant (cf. plan annexé à la délibération), à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Il est à noter que la cession par le Département des Ardennes résulte du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer au service de ses missions la valeur de son actif.

Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

2011.06.191 - RD 50 - COMMUNE DE SAINT GERMAINMONT

Régularisation d'emprise et cession de terrains

La Commission Permanente :

- DECIDE, afin de poursuivre les opérations de régularisation d'emprises, suite à l'aménagement du giratoire à l'intersection entre les RD 18 et 50, sur le territoire de la commune de SAINT GERMAINMONT, de vendre à la Commune de SAINT GERMAINMONT les parcelles cadastrées ZE 180 et 186 (cf. plan joint à la délibération), appartenant au Département, d'une superficie totale de 589 m², à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Il est à noter que la cession par le Département des Ardennes résulte du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer au service de ses missions la valeur de son actif.

2011.06.192 - RD 979 - SAINT LAURENT - Régularisation d'emprise

La Commission Permanente :

- DECIDE, afin de finaliser les régularisations d'emprise du giratoire de SAINT LAURENT sur la RD 979, d'acquérir la parcelle cadastrée AB 95, d'une superficie de 267 m², appartenant à la Commune de SAINT LAURENT, conformément au plan joint en annexe à la délibération, à un prix symbolique et de l'intégrer dans le domaine public routier départemental ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

2011.06.193 - RD 122 - RIMOGNE**Convention de gestion et d'entretien des travaux d'aménagement**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la Commune de RIMOGNE a décidé, après accord du Conseil Général, de réaliser des travaux d'aménagement de la RD 122 en traverse de son territoire sur le domaine public départemental ;
- AUTORISE le Président à signer la convention relative à la gestion et à l'entretien des aménagements de la RD 122 à RIMOGNE, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**2011.06.194 - MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE**

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à maintenir les conditions d'attribution de la prime de service et de rendement versée aux agents de catégories A et B de la filière technique, avec des modulations individuelles, définies sur la base des critères suivants :

- manière de servir,
- responsabilités exercées,
- sujétions liées à l'exercice des fonctions.

2011.06.195 - MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES AUPRES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MDPH - Communication

La Commission Permanente donne acte au Président de sa communication relative à la mise à disposition d'agents du Conseil Général des Ardennes auprès du Groupement d'Intérêt Public MDPH.

2011.06.196 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DANS LES ARDENNES (ADIL) - Communication

La Commission Permanente donne acte au Président de sa communication relative à la mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) dans les Ardennes, à compter du 1^{er} juin 2011, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2014.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION**2011.06.197 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LIRE AUSSI**

La Commission Permanente :

- DECIDE de reconduire la convention de partenariat à intervenir avec l'association Lire Aussi, qui a pour mission de faciliter l'accès aux informations écrites des déficients visuels profonds, en vue d'adapter, pour les malvoyants et de traduire, en braille, pour les aveugles, les pages importantes du site du Conseil Général des Ardennes sur un portail Information Déficiants Visuels, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.